

## 1. Intitulé du certificat <sup>1</sup>

TP - Canalisateur

## 2. Traduction de l'intitulé du certificat <sup>2</sup>

## 3. Éléments de compétences acquis

Réaliser les travaux de préparation et de réfection d'un chantier de canalisations enterrées :

- Installer des dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux
- Réaliser les traçages préparatoires à la pose des réseaux
- Déposer et reposer des éléments de voirie

2. Construire un réseau d'assainissement en travaux publics :

- Travailler à proximité des réseaux
- Guider l'engin de terrassement et régler le fond de fouille d'une tranchée
- Poser en tranchée un collecteur d'assainissement d'eaux usées ou d'eaux pluviales
- Réaliser les branchements particuliers, eaux usées et eaux pluviales
- Réaliser les ouvrages coulés en place et maçonnés d'un chantier de canalisations
- Réaliser l'enrobage de la canalisation et le remblayage de la tranchée

3. Construire un réseau d'adduction d'eau potable en travaux publics :

- Travailler à proximité des réseaux
- Guider l'engin de terrassement et régler le fond de fouille d'une tranchée
- Construire un réseau d'adduction d'eau potable en polychlorure de vinyle (PVC), fonte et/ ou polyéthylène haute densité (PeHD)
- Réaliser les différents types de branchements sur un réseau d'adduction d'eau potable enterré
- Réaliser les ouvrages coulés en place et maçonnés d'un chantier de canalisations
- Réaliser l'enrobage de la canalisation et le remblayage de la tranchée
- Poser les appareillages et les accessoires de fontainerie, de robinetterie et de réparation sur un réseau d'adduction d'eau potable.

#### 4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

---

##### Secteur d'activités :

- les entreprises du secteur travaux publics dont l'activité principale est la canalisation
- les entreprises générales de travaux publics, les services des eaux et de l'assainissement des collectivités locales et territoriales
- les exploitants et concessionnaires de réseaux
  - les entreprises intervenant dans des activités connexes (stations d'épuration des eaux usées et de traitement d'eau potable, réservoirs, par exemple)

##### Type d'emplois accessibles :

- poseur de canalisations ou poseur en canalisation
- canalisateur

##### Codes ROME :

F1705 - Pose de canalisations

##### Références juridiques des règlementation d'activités :

Lorsque le canalisateur effectue les tâches habituellement confiées au suiveur de conduite d'engins, celles-ci sont réalisées conformément à la législation en vigueur.

## 5. Base officielle du certificat

### Organisme(s) certificateur(s)

**Nom légal certificateur(s) :**

-

### Niveau (national ou européen) du certificat

Niveau national <sup>4</sup> : Niveau 3

Niveau du Cadre européen des certifications (CEC) : Niveau 3

### Accès au niveau suivant d'éducation / de formation <sup>3</sup>

### Base légale

Date de décision d'enregistrement : -

Durée de l'enregistrement en années : -

Date d'échéance de l'enregistrement : 21/10/2023

### Système de notation / conditions d'octroi

#### Modalités d'évaluation :

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

### Autorité responsable de l'habilitation du certificat

France compétences

11 rue Scribe 75009 Paris

### Accords internationaux de reconnaissance des qualifications<sup>3</sup>

## 6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

En contrat de professionnalisation	Oui
Après un parcours de formation continue	Oui
Par expérience	Oui
Par candidature individuelle	Non
En contrat d'apprentissage	Oui
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	Non

## 7. Information complémentaire

---

Niveau d'entrée requis <sup>3</sup>

Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :

<https://www.francecompetences.fr/>

Centre national Europass

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass/>

<sup>1</sup> Dans la langue d'origine. | <sup>2</sup> Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale. | <sup>3</sup> Le cas échéant. | <sup>4</sup> Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037964754/2020-07-24/>